

Conseil ordinaire  
de la Com<sup>m</sup>

L'an mil sept cent soixante & deux  
le sixieme septembre apres midy  
le Conseil de la Com<sup>m</sup> a Ste Comoques  
dans l'hôtel de ville par ordonnance de  
le Juge a la Requette de M<sup>r</sup> les Ma<sup>r</sup>  
Consuls par la voix et organe de Jean  
Baptiste Lagus trompette & Vallet de  
ville a la Manere d'habitude tant en  
ce lieu de Cannes qu'en Cannes sur  
hameaux & le 1<sup>er</sup> Jean Antoine Bertrand  
troisieme Consul de la Com<sup>m</sup> de Cannes  
duement averti par billet du 4<sup>o</sup> ordonne  
en Conformité de la Loi du 10<sup>o</sup> du  
la Souveraine Com<sup>m</sup> de Cannes par  
M<sup>r</sup> le Juge a la Requette de M<sup>r</sup> les Ma<sup>r</sup>  
le present Conseil a l'unanimité par M<sup>r</sup>  
Jean Charles Adiffon Juge

Quel Conseil ont été representés par  
M<sup>r</sup> le Maire et premiers Consuls de Cannes  
M<sup>r</sup> Jean Antoine Bertrand 1<sup>er</sup> Consul et  
Consuls M<sup>r</sup> Joseph 1<sup>er</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 2<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 3<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 4<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 5<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 6<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 7<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 8<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 9<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 10<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 11<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 12<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 13<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 14<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 15<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 16<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 17<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 18<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 19<sup>o</sup> Consul de Cannes  
M<sup>r</sup> Joseph 20<sup>o</sup> Consul de Cannes

246

Chambard  
Gazard  
Alexandre  
Maurice  
Roustan  
Pierre Lombard  
Laguerre  
Viollet  
Gaspard  
Eclanès  
Joseph Guas

10<sup>o</sup>

Les Sieurs Maire et Consuls representent que  
parmi les occupations attachées au devoir de leurs  
charges, ils n'en ont pas trouve une qui merite  
leurs soins et l'attention du Conseil, que celle de  
l'établissement d'un port en ce lieu. plusieurs  
raisons analogues au bien de la patrie, à l'intérêt  
de l'Etat et à l'avantage de la Province viennent  
à l'appui de cette proposition; ce n'est qu'après les  
avoir balancés avec le passé, le present et l'avenir  
qu'ils se sont décidés de mettre sous les yeux de  
le Conseil les motifs qui les ont déterminés à proposer  
la construction d'un Quay qui par son assiette  
garantira les Battimens de la fureur des Vagues  
de la mer; si le Conseil les peze avec Sagacité  
cette proposition sera infailliblement approuvée  
et sous peu de tems il recueillira, en ses neveux,  
le fruit de son Suffrage.

La plage de Cannes battue principalement par  
la mer du Sud Oest appellee vulgairement  
Labeck; ne permet pas aux Battimens d'y demeurer;  
ils sont obligés d'interrompre leur travail  
(interruption onéreuse) et de se retirer aux isles  
St. Marguerite ou ils sont encoire exposés à la  
violence des vents N. d'Est et à l'impetuosite des  
Vagues qui les jettent, par fois, sur des rochers



Contre les quels ils se brisent, il n'est pas besoin  
de rappeler les divers naufrages arrivés dans l'un et  
l'autre rade pour ne l'écarter un port de Caunes. Le  
Conseil n'a pas encore oublié que plusieurs Bâtiments  
après une longue navigation y ont trouvé la fin  
de leur Course et les Equipages un gouffre qui  
a englouti le fruit de leurs peines, gagnés au risque  
de leur vie. Un mole d'une longueur suffisante  
pris à la pointe de la chapelle de St Pierre  
et tirant en droite ligne vers la partie de l'Est  
au Nord Est fait sollement avec toutes les  
propositions, promet de mettre les Bâtiments à  
l'abri de ces funestes accidents dont la crainte  
éloigne les Navires Etrangers et Nationaux et  
les oblige à passer outre; ils rappelleroient grand  
nombre de familles sorties de cette habitation  
pour passer chez nos voisins et dans divers ports  
de cette Province, attireroient encore des gens de  
mer, des Commerçans, des Marchands, des  
Artisans des Nations limitrophes qui en se  
fixant leur demeure contribueroient au  
payement des impôts et aux charges de la  
Communauté; de là naîtroient une plus  
grande population sensible à l'Etat, des  
nouveaux Sujets au Prince, une industrie plus  
active, moins d'oisiveté, moins de misère; la  
Diversité des pavillons y apporteroit ces denrées  
indispensables qu'on tire à grands frais d'une  
troisième et quatrième main; de là résulteroit

1217 L'émulation dans le Commerce, des spéculations  
plus justes, un accroissement aux denrées  
du Crû, un déficit plus étendu, une vente  
plus assurée, l'argent circuleroit avec plus de facilité,  
plus d'abondance, on nous l'apporteroit du dehors en  
Grèce avec les fruits de nos Campagnes, et cet échange  
avantageux donneroit plus de feu, plus d'activité à  
l'agriculture qui est le nerf principal et l'âme de  
la population et du Commerce. on payeroit plus  
aisément le Laboureur, le Paysan, le Vigneron, leurs  
journées qui annuellement toucheroient ne penneroient  
pas tant et ne ruineroient pas le propriétaire à la  
dure nécessité de laisser son bien sans culture; la  
Campagne fleuriroit par l'aisance du maître, elle  
revenirait à ses peines, à ses soins, un coup d'œil  
sur les villes qui ont un fort, s'ajoute l'analyse  
de tous ces avantages et desirer les moyens de se les  
procurer.

une autre raison bien sensible viendroient encore au  
Secours de la proposition si celles qu'on a alléguées  
étoient insuffisantes, celle-ci touche la Province et plusieurs  
membres du Conseil. on doit s'apercevoir que la  
mer gagne successivement du terrain du côté de la  
poissonnerie et que lorsqu'elle est agitée par le vent du  
Sud Oest ou Sabech, ses vagues se brisent contre  
cette partie de muraille qui règne le long du  
grand chemin et qui aboutit vers la poissonnerie;  
son impétuosité s'étend jusqu'aux maisons situées à  
la marine, elle entre dans les magasins et porte  
un dommage considérable aux marchandises qui







La **plage de Cannes battüe** principalement par **la mer du sud oëst appelée vulgairement Labech**, ne permet pas aux battimens d'y demeurer. Ils sont obligés d'interrompre leur travail (intéruption onéreuse) et de se **retirer aux isles Sainte Marguerite**, où ils sont encore exposés à la violence des **vents Nord d'Est** et à l'impétuosité des **vagues** qui les jettent parfois sur les rochers, contre lesquels ils se brisent. Il n'est pas besoin de rappeler les divers **naufrages** arrivés dans l'une et l'autre rade, pour nécessiter un port à Cannes. Le Conseil n'a pas encore oublié que plusieurs battimens après une longue navigation, y ont trouvé la fin de leur courses et les équipages un goufre qui a englouti le fruit de leurs peines gagné au risque de leur vie. (...)

Une autre raison bien sensible viendroit encore au secours de la proposition, si celles qu'on a alléguées étoient insuffisantes, celle-ci touche la Province et plusieurs membres du conseil. On doit s'appercevoir que **la mer gagne successivement du terrain** du côté de la poissonnerie et que lorsqu'elle est agitée par le vent du Sud Oëst ou Labech, **ses vagues se brisent contre cette partie de muraille** qui règne le long du grand chemin et qui aboutit vers la poissonnerie. Son impétuosité **s'étend jusqu'aux maisons** situées à la marine. Elle entre dans les magasins et porte un **domage** considérable aux marchandises qui s'y trouvent. On doit remarquer **qu'elle fait annuellement des progrès** qui donnent lieu de craindre qu'elle n'étende son lit jusqu'au pied des maisons et qu'elle ne les fasse **s'écrouler**, ainsi que le faible mur que la province lui a opposé. Un **quay** brideroit sa violence, lui donneroit des bornes. Ce seroit une digue qu'elle ne pourroit franchir et qui mettroit la muraille du grand chemin et les maisons à couvert de la fureur de ses **inondations**.